
ICANN75 | Réunion générale annuelle – Point sur l'évolution de la situation géopolitique, législative et réglementaire

Jeudi 22 septembre 2022 – 13h15 à 14h30 KUL

BECKY MCGILLEY : La séance va maintenant commencer. Veuillez lancer l'enregistrement.

Bonjour, bienvenue à la séance plénière de l'ICANN75, forum de discussion sur les développements géopolitiques, législatifs et réglementaires. Je m'appelle Becky McGilley et je vais modérer cette séance. Veuillez noter que cette séance est enregistrée et qu'elle est régie par les normes de comportement attendues à l'ICANN.

L'interprétation pour cette séance inclut l'arabe, le chinois, l'anglais, le français, le russe et l'espagnol. Les participants en salle sont invités à prendre un récepteur et à utiliser leurs propres écouteurs pour écouter l'interprétation. Les participants à distance peuvent avoir accès au menu « Interprétation » par la barre de menu d'outils sur Zoom. Cliquez sur l'icône d'interprétation pour écouter la langue dans laquelle vous souhaitez écouter la séance.

Nous allons réserver du temps à la fin de la présentation pour des questions. Si vous souhaitez intervenir et que vous êtes à

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

distance, veuillez cliquer sur l'icône « Lever la main » pour vous inscrire dans la liste des intervenants. Veuillez, pour ce faire, mettre sur muet toutes les notifications. Assurez-vous que vous avez sélectionné la bonne langue dans laquelle vous allez parler. Parlez clairement et distinctement pour permettre une bonne interprétation. Une fois que le modérateur vous appellera par votre nom, veuillez activer votre micro et indiquez votre nom avant d'intervenir.

Pour les participants en salle, si vous souhaitez poser une question, veuillez vous approcher du micro au centre de l'allée et mettez sur muet votre propre micro. Les commentaires ou les questions soumis sur le chat seront lus à haute voix pendant la séance de questions et réponses s'ils sont soumis dans le bon format tel qu'indiqué sur le chat.

Merci de nous accompagner aujourd'hui, que ce soit en présentiel ou en virtuel. Sur ce, je vais céder la parole à la vice-présidente sénior du service GSE, équipe chargée de la relation avec les parties prenantes mondiales.

MANDY CARVER :

Merci Becky.

Bienvenue à cette réunion qui clôt une semaine très chargée. Cette réunion est organisée par l'équipe GSE, une petite équipe constituée d'experts qui évaluent les activités au niveau

géopolitique et gouvernemental par rapport au potentiel qu'elles ont pour avoir une incidence sur le système des identificateurs uniques de l'ICANN et sa mission. Nous travaillons en étroite coopération avec nos collègues de l'ICANN, y compris l'équipe juridique, l'équipe OCTO, les équipes régionales en charge de la relation avec les parties prenantes mondiales et le GAC sur les questions d'intérêt.

La formation que nous présentons reflète les efforts GE ainsi que toutes les autres parties prenantes. Alexey Trepkhalin est basé à New York et couvre les activités ONU UIT ; Elena Plexida est basée à Bruxelles et s'occupe des affaires européennes ; et moi-même, je travaille à Los Angeles et je vais vous donner un bref aperçu de certaines activités qui ont lieu dans la région Asie-Pacifique.

Cette présentation fait partie des réunions régulières qui permettent une interface entre l'organisation ICANN, la communauté ICANN et qui nous invite à réfléchir sur le rôle de l'ICANN. Diapo suivante, s'il vous plaît.

Nous allons couvrir ce qui figure à l'écran, défis, impacts et atténuation, l'impact de ces développements et comment pouvoir les atténuer. On va également partager des observations par rapport aux domaines dans lesquels on voit une évolution au niveau géopolitique et tendances par rapport à ce qui pourrait avoir un impact sur le modèle multipartite. De plus, on va vous faire une mise à jour sur les activités OIG, principaux

développements, et on va réserver suffisamment de temps pour répondre aux questions et écouter vos commentaires. On souhaite que cette réunion soit aussi interactive que possible.

Défis, impacts et atténuation. On voit de plus en plus d'activités gouvernementales qui ont lieu et dans certains endroits, on voit un manque de confiance vis-à-vis du modèle multipartite pour régler ces problèmes qui sont préoccupants pour certains gouvernements. Par conséquent, il y a un besoin pour les gouvernements d'agir plutôt que de s'en remettre à l'écosystème de l'Internet pour s'autoréglementer. Un exemple de cela, c'est la diffusion de réglementation relative au contenu des efforts pour utiliser des outils techniques pour traiter des problèmes sociaux.

On voit également dans certains espaces gouvernementaux la croyance selon laquelle le modèle multipartite pourrait être accaparé par l'un des segments de ce modèle ou qu'il y a tellement de bruit dans ce modèle – ou plutôt l'absence de consensus – qu'on ne peut pas trouver de solution aux problèmes auxquels les gouvernements sont confrontés et on ne voit pas d'espoir pour régler ces problèmes. C'est une perception, mais c'est une perception qui sape la confiance vis-à-vis de l'autoréglementation.

Et outre les activités législatives nationales et régionales, il y a un événement à venir dans l'écosystème de l'Internet, à savoir la conférence plénipotentiaire de l'UIT, qui commence lundi

prochain. Il a été question des élections qui auront lieu à l'UIT, mais c'est également là qu'il y aura un débat par rapport à la révision potentielle des résolutions de l'UIT qui pourraient avoir une incidence sur l'Internet. Donc, il y a deux séries d'activités qui vont avoir une incidence sur l'établissement de priorités pour les prochaines années à l'UIT et une autre série d'activités par rapport au prochain cycle de l'UIT. Mais l'UIT, ce n'est pas la seule OIG dont nous assurons un suivi des activités. Diapo suivante, s'il vous plaît.

On va commencer par un bref aperçu des activités actuelles dans les OIG et c'est mon collègue Alexey qui va vous en parler.

ALEXEY TREPYKHALIN :

Merci Mandy. D'abord, parlons des mises à jour.

Au niveau de l'ONU, les délibérations liées à la cybersécurité sont en cours. Le deuxième groupe à composition non limitée sur la sécurité et l'utilisation des TIC, OEWG, a commencé ses séances à la fin de l'année dernière et terminera ses travaux en 2025. Ce comité ad hoc, chargé d'élaborer une convention contre l'utilisation des TIC à des fins criminelles, a également commencé ses réunions en 2021 et conclura ses travaux 2024.

L'ICANN suit avec attention ces discussions étant donné qu'elles pourraient avoir un impact sur la mission de l'ICANN. Nous allons vous donner des informations détaillées relatives aux

délibérations de ces deux groupes dans notre prochain rapport de l'ONU, y compris les dernières mises à jour. Vous êtes vivement invités à suivre les publications sur notre site Web. D'ailleurs, vous pouvez vous inscrire pour recevoir toutes ces nouveautés par e-mail et sur le site Web du GE et vous y trouverez toutes les informations complémentaires qui sont d'intérêt pour l'ensemble de la communauté ICANN. Les publications GE et leurs hyperliens devraient être maintenant collés sur le chat.

Sachez aussi que l'ICANN et la mission permanente de la Bulgarie, de l'Allemagne et des Pays-Bas ont co-organisé un briefing à l'attention des diplomates, les membres de l'OEWG, en juillet 2022. Mandy et David Huberman ont été panélistes et se sont adressés à environ 50 participants qui ont activement participé. Nous avons également fait une intervention devant 25 jeunes femmes diplomates qui participaient à une réunion préparatoire de l'OEWG. Et ces deux événements nous montrent qu'il y a un intérêt là où les négociations ont lieu.

Du côté de l'UIT, à l'écran, vous voyez les principales conférences auxquels nous allons participer et avons participé et que nous suivons de près en 2022 étant donné qu'elles ont le potentiel d'avoir un impact sur la mission de l'ICANN. Cette année a été très particulière, parce qu'il y a plusieurs conférences de l'UIT qui ont eu lieu étant donné qu'il y a l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications et la Conférence

mondiale de développement des télécommunications qui ont été repoussées à 2022 en raison de la pandémie. Toutefois, la conférence plénipotentiaire de l'UIT est probablement le principal événement international cette année, non seulement avec ce qu'on appelle les résolutions relatives à l'Internet qui, d'après nous, devraient être renégociées, mais également avec l'élection du prochain secrétaire général de l'UIT. Comme vous le saurez, il y a deux candidats pour ce poste, l'un vient des États-Unis et l'autre, de la Russie. Vous pourrez lire plus d'informations sur ce sujet en cliquant sur le lien qui a été partagé sur le chat.

Mais, quel que soit le candidat élu au poste de secrétaire général de l'UIT, la conférence plénipotentiaire de l'UIT va également se pencher sur différentes résolutions liées à l'Internet et je ne vais mentionner que quelques-unes de ces résolutions. Certains d'entre vous se souviendront qu'elles contiennent une note de bas de page et demandent instamment à l'UIT de coopérer avec les organisations travaillant dans le domaine de l'Internet et mentionnant également l'ICANN.

Commençons par la résolution 101 : réseaux fondés sur le protocole Internet. Un aspect clé de cette résolution 101, c'est la coordination et la collaboration entre l'UIT et les organisations pertinentes impliquées dans le développement de réseaux fondés sur l'Internet et l'avenir de l'Internet. Certains des changements introduits dans cette résolution 101, au niveau de

la conférence plénipotentiaire, pourraient avoir un impact sur les mécanismes de gouvernance multipartite actuels, donc sur la mission de l'ICANN.

Résolution 102 : le rôle de l'UIT par rapport aux questions de politiques publiques internationales relevant des ressources Internet et de l'Internet, y compris les noms de domaine et les adresses. On vous a déjà parlé par le passé du travail du groupe de travail du conseil sur les questions de politiques publiques internationales ayant trait à l'Internet et à la gestion des ressources de l'Internet, y compris les noms de domaine et les adresses. La question est de savoir si ce groupe de travail devrait poursuivre son travail et analyser une proposition présentée par la Russie par rapport à la consultation publique sur la question de la sécurité, sûreté, continuité, durabilité et nature robuste de l'Internet.

On a suivi de près ces discussions parce que la Russie a dit que le raisonnement d'une consultation publique s'explique par un modèle de gouvernance de l'Internet vulnérable et instable qui est mis en place et met en avant le fait que cela est dû aux registres régionaux Internet de l'ICANN. Et cela va dans le même sens que ce qui a été dit à l'ONU, à savoir que les fonctions de l'ICANN devraient être transférées à l'UIT.

L'Union des télécommunications africaine a récemment suggéré que ces changements vis-à-vis de cette résolution sont

nécessaires, parce qu'il y a un besoin d'aligner les résolutions vis-à-vis des résolutions principales de l'Assemblée générale de l'ONU, par exemple les résolutions par rapport aux TIC pour le développement durable et la coopération numérique, et parce qu'il y a une importance croissante des IDN et des politiques Internet actuelles qui ne sont pas suffisamment prises en considération et on a besoin de plus de collaboration et de soutien et l'UIT doit jouer un rôle prépondérant, tout en s'engageant dans le pacte numérique mondial.

Résolution 130 : renforcer le rôle de l'UIT et renforcer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC. La résolution 130, c'est la principale résolution relative à la cybersécurité qui oriente le travail de l'UIT au niveau de la sécurité. Et la conférence plénipotentiaire, certains ont fait des propositions, notamment l'Afrique et les groupes régionaux des pays arabes, lors de conférences précédentes et ils proposent que l'UIT, par l'intermédiaire du cadre du programme mondial sur la cybersécurité de l'UIT et du mécanisme de coordination de l'ONU, joue un rôle plus important dans les discussions relatives à la cybersécurité.

Résolution 133 : rôle des administrations des États membres dans la gestion des IDN. Cette résolution a permis de sensibiliser par rapport aux IDN et encourage un certain nombre d'États membres à promouvoir leur mise en œuvre. Cette résolution a été

révisée lors de la conférence plénipotentiaire de 2018 et reconnaît les difficultés dans la mise en œuvre d'exigences spécifiques relatives à la langue dans certains scripts et le déploiement des IDN et encourage les États membres et les membres de secteur à promouvoir l'acceptation universelle et permettre l'utilisation des IDN. Les modifications sont attendues sur la question de l'acceptation universelle et les adresses mail internationalisées.

Il est également important de dire ici que l'Union des télécommunications africaine a anticipé une modification de la résolution 133 qui invite à réfléchir aux activités de l'ICANN par rapport aux IDN, au nouveau programme de gTLD et aux questions relatives au DNS pour faire rapport dans le rapport annuel au conseil. Pourquoi ? Parce qu'il n'y a pas de rapport permanent et systématique sur les IDN de la part du secrétariat de l'UIT au Conseil et qu'il faut le prendre en compte au GAC.

Résolution 180 : promotion du déploiement et de l'adoption de l'IPv6 pour faciliter la transition de l'IPv4 à l'IPv6. Les propositions relatives aux résolutions qui s'intéressent à la transition et au déploiement de l'IPv4 et l'IPv6 ont été également abordées à l'occasion de conférences précédentes cette année. Certaines des propositions avaient des implications en matière de gouvernance de l'Internet et de la technologie. Elles ont été rejetées par les conférences. Certains groupes régionaux vont

s'intéresser à l'harmonisation de la résolution 180 à la conférence plénipotentiaire sur la base de changements qui ont été accordés à l'occasion de conférences précédentes cette année.

Nous avons également surveillé au cours des dernières années des tentatives de la Chine de promouvoir un nouveau protocole IP appelé l'IPv6+. Il ne sera pas surprenant de voir que certaines, voire toutes ces propositions, soient présentées dans l'un des groupes de travail de la plénipotentiaire. Nous aurons une équipe de l'équipe chargée de la relation avec les gouvernements à la plénipotentiaire de l'UIT qui participera en présentiel ainsi qu'à distance et nous vous informerons des résultats. Bien sûr, nous continuons la collaboration avec la communauté technique pour continuer à réaliser un suivi des questions qui touchent la mission de l'ICANN.

Merci, je vous redonne la parole.

MANDY CARVER :

La suivante, s'il vous plaît. Nous allons maintenant passer aux évolutions législatives. Ce n'est qu'une vue d'ensemble générale. Nous allons commencer avec les sujets de l'Union européenne. Il s'agit d'un suivi aux informations qui ont été présentées à l'occasion de l'ICANN74. Ensuite, nous présenterons une vue d'ensemble des activités régionales. Je vais donner la parole à Nora Mari.

NORA MARI :

Merci beaucoup, Mandy.

Effectivement, comme Mandy l'a dit, voici quelques mises à jour sur les initiatives qui ont été réalisées au niveau européen. Nous aborderons ensuite des propositions et des initiatives proposées par la Commission européenne.

La première, vous vous en souviendrez, c'est la législation relative aux services numériques, qui est la réglementation qui s'intéresse aux contenus illégaux dans les services numériques. Ceci comprend tout un ensemble de services numériques qui proposent des biens et services aux consommateurs et cela régleme la responsabilité relative à ces contenus. Cette législation a différents niveaux d'exigences et chaque initiative devra mettre en place différentes mesures en fonction du niveau de contrôle qui s'y applique.

Les services DNS sont inclus dans la portée, y compris les résolveurs, les noms de domaine de premier niveau, les opérateurs de ces noms de domaine, ainsi que les bureaux d'enregistrement. Nous nous sommes intéressés aux propositions qui sont particulièrement pertinentes pour notre communauté et je vous invite à consulter la présentation que nous avons réalisée à l'ICANN74 où vous pourrez trouver plus

d'informations concernant cette législation et comment elle va s'appliquer au service DNS.

La procédure relative à cette loi est arrivée à son terme sur le plan politique et elle entre maintenant dans une phase de mise en œuvre qui va prendre environ 15 mois. Nous pensons donc que cette législation relative aux services numériques sera applicable dans toute l'Union européenne autour du mois de janvier 2024.

Une autre réglementation que nous avons suivie, c'est bien sûr le NIS2, la directive révisée sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information, qui comprend une série d'obligations en matière de présentation de rapports pour une série d'entités. Le NIS2 va s'appliquer aux services fournis en Europe indépendamment de la localisation effective de ce service. Les fournisseurs de DNS sont considérés comme des services essentiels. Par conséquent, ils tombent sous la responsabilité de cette directive avec pour exception les serveurs racine qui en ont été exclus.

La phase politique est donc arrivée à son terme. La partie technique sera bientôt finalisée et il y aura ensuite une autre phase car cette législation est une directive et donc, les pays membres de l'Union européenne devront l'adapter dans leurs lois nationales. Bien sûr, nous sommes inquiétés par la mise en œuvre, en particulier de l'article 23 étant donné que le texte donne une marge de manœuvre aux États membres pour

appliquer leurs propres prescriptions. L'article 23 concerne la collecte ainsi que l'accès potentiel aux données d'enregistrement pour les noms de domaine.

D'ailleurs, permettez-moi de remarquer que la formulation du texte est telle qu'il pourrait y avoir un niveau de discrétion pour les États membres en matière de prescription concernant les données collectées. Il pourrait donc y avoir des incohérences, des différences entre les pays membres de l'Union européenne en matière de données qui doivent être collectées.

En janvier, nous avons souligné que ce NIS2 est un exemple de législation qui pourrait avoir un impact sur l'élaboration de politiques au niveau mondial. Nous sommes également préoccupés par l'indépendance des ccTLD compte tenu de la façon dont la directive est rédigée. La diapositive suivante, s'il vous plaît.

Je vais mentionner une réglementation sur les indications géographiques qui a été proposée au printemps dernier et qui couvrira les indications géographiques pour les vins, les spiritueux et d'autres produits artisanaux, mais aussi des indications géographiques pour les produits industriels. Ceci inclut des dispositions relatives à l'utilisation malveillante d'indications géographiques dans le système de noms de domaine. Ce travail vient de commencer, donc la négociation est en cours au Conseil européen et au Parlement européen.

Voilà. Elena, je vous donne maintenant la parole, j'ai terminé.

ELENA PLEXIDA :

Merci beaucoup.

Très rapidement sur les indications géographiques. Cette semaine, comme vous l'avez peut-être remarqué, il y a eu une session intéressante la part de la ccNSO sur le sujet.

Autre chose, concernant l'Union européenne à laquelle nous nous intéressons, il y a une proposition de législation sur l'intelligence artificielle. Elle a été annoncée en 2021, ce n'est pas nouveau. Le processus législatif est en cours et elle vise à traiter les niveaux de risques par rapport aux utilisateurs de l'intelligence artificielle et définir les niveaux de risques acceptable, élevé, minimal, etc.

Il y a actuellement des amendements proposés de telle façon que les systèmes d'intelligence artificielle visant à être utilisés comme des composantes de sûreté ou de sécurité pour les opérations de l'Internet soient considérés comme à haut risque. Ceci est bien sûr très large. Nous ne savons pas comment serait interprété un système d'intelligence artificielle qui serait utilisé pour la préservation de la sécurité du fonctionnement de l'Internet et nous ne savons pas non plus ce qu'impliquerait d'avoir ces systèmes considérés comme étant à haut risque.

En ce qui concerne l'EIDAS, il s'agit du règlement sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, la délibération est en cours pour la mettre à jour. Je souhaitais attirer votre attention sur un point très spécifique, un article spécifique, soit l'article 45 qui concerne les certificats d'authentification qualifiés pour les sites Internet, les QWEC. Vous voyez que nous ne sommes pas les seuls à utiliser les acronymes à profusion. La proposition est de mandater par le biais de la législation les différentes normes qui doivent être suivies par les QWEC. Le modèle de gouvernance actuelle, qui implique la participation de multiples experts pour le développement des normes, serait probablement perturbé, car il est basé sur la confiance. Le Parlement européen propose d'effacer cet article. Les débats sont en cours comme je vous le disais, donc nous verrons.

En ce qui concerne la question de la standardisation toujours, l'Union européenne a proposé en février une stratégie de standardisation. L'idée derrière cette stratégie de standardisation est de permettre à l'Europe de mieux contrôler l'établissement de normes internationales. C'est un objectif stratégique en matière de souveraineté numérique. La stratégie propose l'établissement d'un forum de haut niveau sur la standardisation européenne. Il y aura une série d'obligations et surtout, un appel à propositions, un appel à candidatures pour ce

forum. Les dirigeants de l'Union européenne restreindront probablement la participation aux sous-groupes qui gèrent des sujets critiques ou sensibles pour la sécurité de l'Union européenne s'ils considèrent qu'une organisation ou un individu est sous le contrôle d'un pays tiers ou d'une entité d'un pays tiers. Il est possible que ceci perturbe le modèle actuel de gouvernance basé sur la confiance et sur la participation d'experts multiples dans le développement des normes. Comme je vous l'ai dit pour le moment, les participants n'ont pas été sélectionnés. Il y aura un appel à candidatures.

Le dernier point sur lequel je souhaite attirer votre attention n'est pas une proposition de loi, c'est plutôt un débat sur ce qu'on appelle en anglais le *fair share*, c'est-à-dire la juste participation. Cela impliquerait une série de changements réglementaires pour mettre en place des systèmes d'arbitrage qui permettraient aux opérateurs des télécoms d'extraire des revenus des fournisseurs de services numériques, en particulier sur les couches d'appairage et de transit. C'est une couche qui n'a pas encore été affectée par la réglementation. C'est une idée qui est considérée comme étant objet de controverse et de désaccord. Une lettre a été envoyée pour s'opposer à cela. Actuellement, c'est un débat relativement tendu qui génère beaucoup d'intérêt à Bruxelles.

BEREC, qui est l'organe de réglementation des organisations de communication européennes, a lancé un nouveau programme de

travail, parce que ceci pourrait avoir un impact sur leurs principes SPNP. BEREC avait déjà analysé une proposition similaire en 2012 et ils se sont rendu compte que la mise en place de ce que l'on appelle en anglais les *Center party base* pourrait poser des problèmes à l'écosystème de l'Internet. BEREC, semble-t-il, souhaite examiner la question et savoir si les demandes de *fair share*, donc de participation juste, sont valides ou pas.

MANDY CARVER :

Je souhaite commencer par vous dire que certaines procédures dont nous parlons sont de long terme. Les activités des Nations Unies ou des organisations intergouvernementales font partie d'un cycle régulier. Cependant, comme vous l'avez entendu de la part de ma collègue, lorsque l'on parle d'éléments de législation spécifique, elles peuvent également s'inscrire dans le long terme, sur plusieurs années. Ce sont donc des processus qui sont en cours et ce n'est pas toujours très rapide. Je vais vous donner simplement une courte description pour que vous puissiez poser des questions si vous le souhaitez.

Et surtout, nous allons maintenant regarder la Chine et certains textes de loi qui pourraient avoir une incidence sur la mission de l'ICANN, à savoir dans des domaines tels que la cybersécurité, la protection des données à caractère personnel, la sécurité des données à caractère personnel, etc. Si vous avez suivi l'espace ICANN, vous aurez vu qu'il y a des blogs et des instructions, des

informations publiées par rapport à la loi PIPL en Chine, loi sur la protection des informations à caractère personnel, qui a pris effet le 1^{er} novembre 2021. Et à l'instar du RGPD, il s'agit probablement de l'une des principales activités chinoises dont on va parler. D'abord, il y a une distinction à faire entre le PIPL et le RGPD étant donné que la législation chinoise n'inclut pas le concept d'intérêt légitime ni les transferts interfrontaliers d'informations à caractère personnel.

Nous nous sommes engagés avec les parties prenantes mondiales et les gouvernements. On a eu des communications avec les parties contractantes et la communauté en général sur la publication sur le site Web de l'ICANN. Il y a un blog et des conseils, donc voilà une manière de tenir informée et d'engager la communauté sur ce genre de questions, une communauté qui a également énormément partagé et contribué aux discussions et aux forums. Diapo suivante, s'il vous plaît.

Maintenant, quelques nouveautés dans la région Asie-Pacifique avec l'Inde. Vous voyez qu'ici, en Inde, le principal texte de loi, c'est la loi de 2000 avec des amendements. En 2008, le gouvernement indien a eu des discussions par rapport au fait que cette nouvelle loi ait des incidences dans l'espace de l'Internet. Il y a des discussions en cours et il y a également ce qu'on appelle les règles IT 2021 qui ont été adoptées en février 2021 et qui remplacent les IT Rules de 2011. Et même si la lumière ici de cette

loi se concentre sur les contenus des applications sur les réseaux sociaux, il y a une définition assez large de ce qu'on appelle intermédiaire qui pourrait avoir un impact sur les parties contractantes de l'ICANN. Il y a des discussions pour réviser et améliorer cette règle de 2021, mais là encore, le contenu relatif aux applications sur les réseaux sociaux n'a pas d'impact sur l'ICANN. Ensuite, il y a des directives sur l'IT Act de 2000 relatives aux pratiques dans le domaine de la sécurité informatique. On suit de près cela et la dernière publication remonte à avril 2022. Diapo suivante s'il vous plaît.

Au niveau régional, il y a eu beaucoup d'intérêt par rapport à la protection des informations à caractère personnel dans cette région. Vous pouvez voir ici à l'écran tous les pays qui ont adopté des textes de loi tout récemment ou qui sont en train d'en parler. Ceci continue d'être un sujet brûlant. Il y a un intérêt croissant dans la région par rapport à la protection des données à caractère personnel depuis l'entrée en vigueur du RGPD. Vous pouvez être en non-conformité avec le RGPD mais être en conformité avec ce texte de loi, parce que ce sont des législations différentes.

Comme vous pouvez le voir à l'écran, ces textes de loi en sont à différentes étapes, donc on continue à les examiner. Certains de ces textes de loi sont déjà rédigés, d'autres sont publiés. Et ensuite, il y en a d'autres, comme la loi indienne sur la protection des données à caractère personnel qui a été proposée en 2019. Il

y a eu tellement d'activités très intenses autour de ce texte de loi, notamment des révisions, que ce texte a été retiré, parce qu'ils préféreraient commencer de zéro sur un nouveau texte plutôt que d'apporter trop de modifications sur le texte existant.

Je ne veux pas trop rentrer dans le détail de chacune de ces lois, même si vous pourrez ensuite nous poser des questions, parce que je regarde le temps et nous sommes un peu en retard. Diapo suivante, s'il vous plaît.

Toutes les législations ne portent pas sur la confidentialité des données. Il y a d'autres types de législation qui ne sont pas du type RGPD et qu'on suit de près. Là encore, je vous donne un aperçu régional de la situation.

On voit qu'il y a plus d'activités dans toutes les sous-régions de l'Asie du Sud-Est par rapport à la gestion et l'utilisation de l'Internet. Vous voyez ici quelques exemples à l'écran. Le Vietnam a deux la législation qui portent sur les dispositions relatives à la gestion, l'utilisation des services d'Internet et informations en ligne. Là encore, ceci n'a pas forcément d'impact direct sur la communauté ICANN. Autre exemple, au Cambodge, il y a maintenant une passerelle Internet nationale. Autre exemple de la région Océanie, la loi sur la recherche et la surveillance de 2012, la loi sur l'intelligence et la sécurité de 2017 et la stratégie sur la cybersécurité de 2019. Diapo suivante, s'il vous plaît.

L'objectif de cela, c'est de susciter l'engagement de la communauté et sa participation. Bon nombre d'entre vous ont activement participé dans vos régions, dans vos associations. Bien entendu, les ccTLD sont très au fait de ce qui se passe dans leurs propres juridictions et on vous demande de partager ce type d'information, en particulier lorsque vous voyez que certaines activités seraient susceptibles d'avoir un impact extraterritorial. Et c'est précisément ce qu'on a vu à la suite de l'entrée en vigueur du RGPD. Diapo suivante, s'il vous plaît.

Nous souhaitons que cet échange soit aussi vivant et interactif que possible. On organise ces séances à chaque réunion de l'ICANN, on a également des publications. Je vous invite à vous inscrire pour recevoir ces publications et les mises à jour. Et ce que démontrent ce genre de séance et nos publications, c'est l'engagement qu'on a pris auprès de la communauté en 2019 et également ce qui a lieu dans ce domaine. On va continuer à travailler et on va également voir quelles sont les opportunités qui existent pour soumettre des contributions par rapport à tout ce qui pourrait avoir un impact sur la mission de l'ICANN.

Par rapport au site Web GE, on attend qu'il entre en fonctionnement, mais sachez qu'il y aura un site Web spécifique où il y aura une liste des opportunités qui vous sont offertes pour faire des commentaires publics et des espaces pour les partis

tiers. Si vous vous inscrivez, vous pourrez recevoir les nouveautés et savoir quand ces activités ont lieu.

Donc, quelques références de nouveau. À l'UIT, lors de la conférence plénipotentiaire, nous serons là et nous allons coordonner notre présence avec les autres collègues de l'écosystème qui participeront aussi. Faites-nous savoir si vous allez participer à la conférence plénipotentiaire de l'UIT. Comme je vous le disais, on a l'équipe qui travaille sur la mise à jour du site Web GE. Vous aurez plus d'informations lorsque ce site Web sera disponible.

Sur ce, je vais donner la parole aux participants, qu'ils soient en salle ou qui nous accompagnent à distance, pour poser des questions ou faire des commentaires.

MICHAEL PALAGE :

Une déclaration et deux questions.

Déclaration. Merci de l'excellente mise à jour. J'aimerais savoir, est-ce que ceci était disponible avant l'ICANN75 ? Parce que ce serait utile que ce genre de documents soient disponibles avant pour qu'on ait le temps de les lire et faire en sorte que ce genre de réunion soit un peu plus interactive. C'est pour la déclaration.

Deuxième déclaration. Ce qui serait utile aussi, je sais que par le passé, l'ICANN faisait des mises à jour tous les trimestres sur

toutes ces questions et je ne l'ai pas trouvée sur le site Web de l'ICANN. Mais ce serait très utile d'avoir toutes ces informations présentées de manière un peu plus dynamique, parce qu'il y a des nouveautés tous les jours parfois ; donc faire en sorte que ces informations soient dynamiquement affichées et soient présentées de manière conviviale, ce serait très utile pour toute la communauté.

Ensuite, il y a eu un certain nombre de ccTLD cette année qui ont adopté des conditions par rapport aux bureaux d'enregistrement. Il serait très utile que ce genre d'initiatives législatives ou administratives soient recensées et qu'on dise : « Voilà ce qui se passe dans telle communauté locale ». Ce pourrait être une expérience d'apprentissage pour l'espace plus large des gTLD.

Et enfin, dernière question. Étant donné que je suis Nord-Américain, au cours de ces 24 dernières heures, il y a eu deux sénateurs américains et deux représentants au Congrès qui ont envoyé un courrier au NTIA en parlant spécifiquement de l'engagement de la NTIA ici à l'ICANN par rapport à la confidentialité des données. Je sais que l'ICANN a une équipe législative nord-américaine et qu'on ne peut pas forcément s'engager vis-à-vis de ces représentants du Congrès ou sénateurs, mais qu'en est-il ? Voilà ma question.

MANDY CARVER :

Merci de toutes ces suggestions. J'ai pris note de vos idées. J'aimerais également signaler qu'il y a le rapport régulier relatif à l'engagement qui est fait à l'attention des membres du GAC – c'est publié. On a également le rapport du PDG où il y a une section sur l'engagement des parties prenantes mondiales et des OIG.

J'ai cru comprendre dans votre question que vous posiez une question par rapport au format précédent qu'on utilisait en 2019. Oui, on essaie toujours de chercher de nouvelles manières et des manières différentes de présenter les informations. Je vous invite à regarder les publications GE, parce qu'il y a des mises à jour constantes sur les activités relatives aux OIG.

Je vais maintenant céder la parole à mon collègue par rapport aux activités USG.

ORATEUR :

Merci Michael. Cela fait partie de nos activités de sensibilisation. On fait une mise à jour, notamment par rapport au travail sur la spécification temporaire. Je sais que ces questions ont été abordées. La question est : est-ce qu'on plaide spécifiquement en faveur de ce courrier ? La réponse est non.

REBECCA MCGILLEY : Nous avons une question de Nigel Hickson. Nigel, est-ce que vous pouvez activer votre micro, s'il vous plaît ?

Question lue : « Merci beaucoup de cette excellente présentation. Pouvez-vous nous dire si NIS2 va avoir une incidence sur les acteurs du système DNS ? »

ELENA PLEXIDA : Merci Becky. Merci Nigel.

Bien entendu, cela va avoir une incidence sur les acteurs du DNS à bien des niveaux. D'abord, le NIS2 fixe des mesures dans le domaine de la cybersécurité. Il y a des obligations en termes de rapports auprès des autorités et il y a des amendes qui seront appliquées si ces obligations ne sont pas respectées. Tous les opérateurs, à l'exception du serveur racine, sont affectés. Souvenez-vous des obligations territoriales, donc si vous êtes sur ce territoire, vous aurez des obligations. Donc, tous les opérateurs DNS y sont soumis. Ensuite, l'article 23 très spécifique par rapport aux données d'enregistrement. Là, on aura un travail au sein de l'ICANN parce que ce texte devra être examiné de près par les ccTLD comme par les gTLD.

Voilà en quelques mots ma réponse, mais vous pourrez revenir vers moi par la suite pour plus de détails. Merci.

CHRIS BUCKRIDGE : Bonjour, je suis Chris Buckridge de RIPE NCC.

Merci Mandy et merci à votre équipe pour cette mise à jour. Je souhaite également remercier l'équipe de l'ICANN pour la coopération et la coordination avec notre organisation. Donc, merci à Alexey, Vera, Elizabeth, Elena, Nora, Chris, Adam. Nous sommes nombreux et nous travaillons sur différentes questions.

Cette coordination est cruciale et ceux d'entre nous qui partagent des intérêts, qui partagent une même vision, une même conviction dans l'importance du modèle multipartite, nous devons plus que jamais aligner nos efforts puisqu'il y a malheureusement beaucoup de recul dans différents domaines.

Je ne veux pas être critique par rapport à ce que vous venez de nous présenter, mais je remarque que tout ce que vous nous avez indiqué ici date de six mois ou plus. Cependant, il y a d'autres évolutions qui sont peut-être plus récentes. Il y a de nombreux éléments qui sont en mouvement. Je pense que si l'on s'attachait à une échelle de temps plutôt de deux, trois ans, il y a beaucoup de choses qui sont en train de se passer, notamment au sein de l'ONU. Il y a de nombreux éléments qui peuvent être pris en compte, notamment le programme de Tunis de 2003, 2005 et ceci pourrait être peut-être remplacé par autre chose.

Il y a une obligation de l'ICANN et des autres organisations I-Star qui devront s'attacher à l'importance de l'approche multipartite,

qui constitue notre force sans doute et que nous devons continuer à défendre.

MANDY CARVER : Merci Chris.

Je crois qu'il y a une question en ligne.

REBECCA MCGILLEY : Prenons d'abord une question dans la salle.

MARK DATYSGELD : Merci beaucoup. Je suis Mark Datysgeld. Je parle en ma capacité individuelle.

Merci beaucoup pour cette session ainsi que les autres sessions en présentiel et les webinaires. Tout ceci est extrêmement utile pour que la communauté sache ce qui est en cours. Ma question s'intéresse à l'annonce récente du gouvernement chinois concernant ses plans de continuer à agrandir sa conférence mondiale sur l'Internet qui a lieu déjà depuis plusieurs années et qui se veut être un forum de gouvernance parallèle de l'Internet. Il a été annoncé en juillet que cette conférence va être agrandie, en particulier un forum, et que certaines décisions vont commencer à y être prises ou au moins certains débats préliminaires. J'aimerais savoir si votre équipe a gardé un œil sur

ces évolutions, si vous avez l'intention peut-être d'y participer et dans le cas contraire, s'il était possible peut-être d'entrer en contact avec cette communauté pour que nous puissions avoir des yeux et des oreilles là-bas. Ceci pourrait être extrêmement utile, car c'est vrai que ce n'est pas un espace très ouvert.

Merci.

MANDY CARVER : Pardonnez-moi, je ne sais pas exactement à quelle conversation fermée vous faites référence.

MARK DATYSGELD : Il s'agit du WIC, la World Internet Conference, la Conférence mondiale sur l'Internet.

MANDY CARVER : Nous sommes effectivement au courant des dialogues de [Wuhan], mais je crois que notre participation dans cet espace a été relativement limitée. Je ne sais pas si mes collègues des régions souhaitent peut-être répondre là-dessus. Dans le cas contraire, nous pouvons revenir vers vous avec plus d'informations par la suite.

MARK DATYSGELD : Merci. Je reste donc à votre disposition si vous voulez en savoir plus là-dessus.

MANDY CARVER : Je crois qu'il y a un participant en ligne. Il y a une main levée. Viacheslav Erokhin de Russie, vous pouvez activer votre micro.

VIACHESLAV EROKHIN : Bonjour chers collègues, je suis Viacheslav Erokhin de la Russie.

Je souhaite vous demander une mise à jour sur les activités de l'UIT et des possibles conférences futures. Le représentant chargé de la résolution 102, dans ce cadre la Fédération de Russie, a proposé d'aborder la question de la stabilité et de la sécurité de l'Internet et que la Fédération de Russie pourrait représenter dans certains cas une menace à cette stabilité. C'est vrai que nous avons proposé cette question pour discussions dans le cadre de la consultation, mais nous ne voyons pas de menaces dans le travail de l'ICANN, nous voyons plutôt une menace à la stabilité de la gouvernance de l'Internet.

L'ICANN dans sa juridiction américaine ainsi que dans le cas bien connu d'AFRINIC montrent que les organisations qui ont des fonctions mondiales critiques pour la gouvernance de l'Internet peuvent être dans la juridiction d'un État. La Fédération de Russie a proposé d'aborder la question de la stabilité et de la sécurité du

modèle de gouvernance de l'Internet par le biais d'une consultation ouverte dans un environnement multiacteurs et savoir surtout comment nous pouvons aider l'ICANN, comment nous pouvons aider les opérateurs de registre régionaux pour régler ce problème. Effectivement, la Fédération de Russie considère que les juridictions nationales peuvent être une menace, mais pas tant pour l'ICANN et pour les registres nationaux.

Nous remercions nos collègues de l'ICANN qui ont fait des efforts considérables pour soutenir l'Internet mondial. Et je prie nos collègues de l'ICANN d'être aussi précis que possible dans les informations qu'ils transmettent sur cette question.

Merci.

MANDY CARVER :

Merci beaucoup pour cette intervention. Oui, effectivement, nous croyons en un Internet unique, stable, résilient et interopérable. Et les informations que nous transmettons viennent de citations directes réalisées par des représentants gouvernementaux dans d'autres juridictions. Il n'y a donc aucun degré d'interprétation de leurs interventions. Nous les transmettons telles qu'elles ont été prononcées dans le texte.

BECKY MCGILLEY : Une nouvelle question en présentiel.

ORATEUR : Bonjour, mesdames et messieurs, je suis [inaudible] de Net-Chinese. Je représente un bureau d'enregistrement et je parle en ma capacité individuelle.

Un environnement stable est favorable à la croissance économique et c'est essentiel pour le progrès. J'ai une question pour l'ICANN concernant ma préoccupation sur l'avenir du DNS. Comment l'ICANN et son organisation peut faciliter la situation géopolitique au-delà du travail sur le DNS ? Quels sont les plans ou les initiatives qu'a l'ICANN qui pourraient faciliter une stabilisation de la géopolitique internationale en la matière ? Et y a-t-il des informations que vous pourriez partager avec nous sur cette question ?

Merci.

MANDY CARVER : La seule manière dont nous pourrions faciliter la stabilité de la géopolitique mondiale serait de nous assurer que l'infrastructure que nous gérons fonctionne correctement et qu'elle fait pour le bien des mécanismes dont elle est responsable. Mais je ne sais pas si mes collègues souhaitent répondre.

Une question en ligne peut-être ?

BECKY MCGILLEY : Notre prochaine question est de Gabriel Carson : « L'Afrique fait face à un dilemme numérique. Elle doit choisir son camp, soit le programme numérique de l'Ouest ou le programme numérique de l'Est. Ceci est un prérequis pour une collaboration digitale multilatérale continue. Cette couche politique d'influence a un impact sur les libertés numériques. Qu'est-ce que l'ICANN peut faire pour renforcer les capacités législatives de l'Afrique compte tenu du fait que le DNS permet de défendre la souveraineté numérique ? »

MANDY CARVER : Nous travaillons avec les gouvernements sur des législations qui peuvent avoir un impact sur le DNS et l'interopérabilité de l'Internet. Bien sûr, nous essayons de vous tenir informés sur les conséquences inattendues de ces travaux. Nous travaillons également activement dans les régions et il y a une initiative que nous facilitons, la coalition pour l'Afrique numérique qui vise à renforcer les capacités et les ressources. Cette initiative s'intéresse non seulement à l'infrastructure physique, mais également aux aspects liés à la gouvernance, au modèle de gestion et à la participation.

Y a-t-il d'autres questions ?

BECKY MCGILLEY : Une question dans la salle.

JEAN F. QUERALT : Bonjour, je suis Jean F. Queralt de la Fondation IO. Merci beaucoup pour le travail que vous avez présenté aujourd'hui, c'est très intéressant. Je souhaitais revenir sur deux points.

D'abord, au début de la présentation, je me permets de vous paraphraser, mais vous avez dit que vous étiez préoccupés par les défis politiques et techniques concernant différentes solutions technologiques. Est-ce que vous pourriez nous donner des exemples de ces préoccupations et sur quels sujets ? Parce que c'est la deuxième fois que j'entends cette question à l'occasion de cette réunion ICANN et je suis inquiet qu'il puisse y avoir peut-être des incompréhensions.

Et ma deuxième question concerne une session qui a eu lieu hier sur les identificateurs émergents. Effectivement, ce sont des éléments qui sont de plus en plus mentionnés dans nos échanges et j'aimerais savoir s'il existe des réglementations qui ont été adoptées sur ce sujet qui pourraient être éventuellement en conflit avec le mandat de l'ICANN. Je sais qu'OCTO s'est intéressé à ces questions-là d'un point de vue technique. Étant donné que vous vous intéressez plutôt aux dimensions géopolitiques et aux événements qui pourraient avoir un impact sur l'ICANN, j'aimerais savoir si vous avez analysé cette question.

Merci.

MANDY CARVER :

Pour répondre à la première partie de votre question, parfois, on voit des activités dont l'objectif est de porter sur le contenu par exemple et cela ne relève pas de la mission de l'ICANN spécifiquement. Mais les efforts de mise en œuvre qu'utilise un gouvernement pour traiter les questions relatives au contenu ont, eux, un impact sur le blocage du DNS par exemple, parce qu'ils essaient de régler l'aspect contenu en le contrôlant. Voilà ce qu'on voulait dire.

On essaie de mettre en garde les gens par rapport aux opérations technologiques, le caractère interopérable de l'Internet. Mais parfois, on essaie de régler les problèmes en parant au plus pressé, mais finalement, régler un problème ne règle pas un autre problème.

Moi, en fait, je ne suis pas la mieux placée pour parler des identificateurs émergents. L'espace qui pourrait être affecté par les activités gouvernementales, ce serait celui des connaissances des acheteurs par exemple, parce que les gouvernements se préoccupent de leurs administrés et ils veulent les protéger.

Excusez-moi si j'ai mal compris le sens de votre question, mais dans ce cas-là, je pense que le problème tourne autour de la question de savoir s'il s'agit d'espaces alternatifs qui sont vendus

à un consommateur qui ne comprend pas que cela ne relève pas du contrat. Ce serait un domaine de préoccupation, ce pourrait être un domaine d'activité.

JEAN F. QUERALT : La question, en fait, c'était plus la suivante : de la même manière que vous supervisez ce que font les gouvernements pour voir si cela a un impact sur l'ICANN, j'aimerais savoir si votre équipe envisage de commencer à regarder les réglementations potentielles qui pourraient entrer en conflit avec les politiques.

MANDY CARVER : Je ne crois pas qu'on en ait vu encore, mais si on en voit, on le signalera.

BECKY MCGILLEY : Oui, on peut continuer avec les interventions dans la salle.

PAVEL FARHAN : Bonjour, je suis Pavel Farhan, boursier de l'ICANN75. Je voulais parler de deux déclarations. D'abord la fragmentation de l'Internet et on en a parlé hier avec la plénière.

Comme vous le savez, les dirigeants politiques et autres parties prenantes se sont engagés dans le débat portant sur la fragmentation de l'Internet lors du forum sur la gouvernance

d'Internet qui a eu lieu, ainsi qu'au sein des parlements, de la société civile et des médias. Par conséquent, peut-être qu'il faudrait élargir un petit peu la discussion et parler de structure politique, de concentration des organisations au-delà des réseaux transfrontaliers et d'ingénierie.

Nous pensons que les dirigeants des organisations de la gouvernance de l'Internet et les professionnels de ce domaine en général devraient voir dans quelle mesure les délibérations et les processus de discussion dans leurs organisations adoptent des positions extrêmement fermées et empêchent les principaux acteurs d'intervenir.

Deuxième déclaration. Je considère que l'IETF devrait voir si les acteurs extrêmement centraux devraient voir leurs responsabilités renforcées par rapport au caractère ouvert et inclusif du processus de développement des normes. La question est la suivante : comment est-ce que l'ICANN peut aider dans ce processus et peut aider les gouvernements à travailler entre eux et avec l'IETF, et le faire préférablement au forum sur la gouvernance de l'Internet ?

MANDY CARVER :

Oui, nous encourageons tout le monde à participer au FGI. L'ICANN soutient depuis longtemps le FGI et nous travaillons aussi avec les pistes parlementaires, par exemple. Pour le FGI

2022, il y aura des plans spécifiques qui vont tourner autour de la participation gouvernementale. C'est une initiative dont le but est précisément de créer plus d'activités dans ce domaine. Mais j'encourage l'ensemble de la communauté à participer à ces espaces. L'ICANN aura un stand et va organiser un *town hall* cette année. Il y aura la coalition numérique en Afrique et les activités également liées aux identificateurs uniques.

Je ne sais pas si mes collègues souhaitent ajouter quelque chose, compléter ce que je viens de dire ?

BECKY MCGILLEY :

Il n'y a pas d'autres questions en ligne, donc on peut continuer avec les interventions dans la salle.

MASON COLE :

Je suis Mason Cole de la BC, mais je vais parler en mon nom propre.

Comme vous l'avez dit, le NIS2 sera ratifié d'ici peu et dans quelques mois va s'ouvrir une période où les États membres vont devoir le mettre en œuvre. Ma question est double. Quel est le plan de l'organisation pour aborder cette question de la transposition de NIS2 dans les États membres ? Deuxièmement, comment l'ICANN prévoit d'actualiser le WHOIS à la lumière du NIS2 ?

ELENA PLEXIDA : Est-ce que vous pourriez, Mason, s'il vous plaît répéter la deuxième question ?

MASON COLE : Étant donné la transposition de NIS2 par les États membres, quel est le plan de l'organisation ICANN pour mettre à jour le WHOIS à la lumière de la transposition de NIS2 ?

ELENA PLEXIDA : Par rapport à votre question 2, c'était la phase de transposition. Il y a un groupe de coopération NIS et c'est la directive initiale qu'il avait créée. Il y a donc ce groupe de coopération et c'est lui qui est chargé de voir ce qui se passe par rapport au NIS2. Je n'ai pas encore toutes les informations pour répondre totalement à votre question, mais pour participer à ce groupe, ce qui serait la meilleure chose, il faudrait qu'on y soit invité d'abord.

Pour répondre à votre deuxième question, je crois que la réponse a à voir avec ce qu'on a vu qui découlait de la mise en œuvre ou de la transposition de NIS2. Et cela, bien entendu, j'espère qu'on va pouvoir le voir s'il faut appliquer des changements dans les politiques de l'ICANN.

VELIMIA NEMIGUENTCHEVA : Bonjour à tous. Je m'appelle Velimira, je suis représentant de la Commission européenne au GAC et j'aimerais apporter quelques précisions par rapport à notre position en termes de modèle multipartite, d'Internet ouvert et aussi la contribution que nous amenons à l'ICANN.

D'abord, je tenais à remercier mes collègues de cette présentation. Je n'avais pas l'intention d'intervenir ou de faire de commentaire dessus, mais je voulais simplement dire qu'on travaille en étroite coopération pour présenter nos initiatives et je veux remercier Elena et Nora de cette présentation. Cela fait déjà plusieurs fois qu'on fait des présentations, notamment depuis le NIS1.

Et par rapport au collègue qui est intervenu juste avant moi, je ne souhaite pas faire de commentaire, on pourra le faire par la suite et on pourra de toute façon répondre à l'ensemble des questions une fois que le NIS2 sera finalisé.

Pourquoi je voulais apporter des éclaircissements ? Pour donner un peu de contexte sur cette législation et d'autres initiatives de la part de la Commission européenne.

La première chose que je souhaite dire, c'est que nous essayons de régler les problèmes lorsqu'on les voit et on essaie de le faire suffisamment rapidement, pas trop vite non plus. Ici, j'insiste sur le fait qu'étant donné qu'on travaille en étroite coopération avec

l'ICANN et sur la base du modèle multipartite – et cela nous aide justement à pouvoir profiter de cette coopération – là, j'aimerais dire deux choses.

D'abord, j'aimerais revenir sur une intervention qui a été faite me semble-t-il hier, lors d'un des forums où l'on parlait de la fragmentation de l'Internet et du DNS. L'un des intervenants a dit quelque chose qui m'a semblé très important. Et là, je pense que nous, tous les gouvernements, les OIG, l'ICANN, pouvons travailler ensemble. Ne soyons pas sur la défensive, collaborons et agissons rapidement – c'est ce qu'il a dit hier. Je pense que la Commission européenne et les différents gouvernements ont différentes compétences. Et vous, à l'ICANN, vous avez des compétences technologiques évidentes et il faut qu'on puisse travailler comme cela, régler les problèmes rapidement. L'ICANN a ses propres problèmes, nous aussi ; travaillons ensemble.

Ensuite, la Commission européenne a une position très claire par rapport à l'Internet ouvert et au modèle multipartite. Pour ceux d'entre vous qui participent au Forum sur la gouvernance de l'Internet, sachez que je suis représentante aussi de la Commission européenne à ce forum et avec mes autres collègues de la Commission européenne, ils savent bien à quel point je suis impliquée dans les groupes de travail sur la stratégie. Et la Commission européenne défend ardemment ce modèle multipartite et son utilité.

Ce que je veux dire, c'est que grâce à toutes ces interventions et contributions de la Commission européenne, il y a cette possibilité pour la Commission européenne d'anticiper un peu les défis à venir. Ils ne doivent pas être abordés en marge du modèle multipartite.

Nous savons que nous participons à différents groupes de travail, notamment sur les données WHOIS, groupe de travail sur la sécurité. On essaie de faire de notre mieux pour contribuer aux discussions. Donc, il faut continuer à collaborer. Et c'est d'ailleurs ce qu'a dit Maarten, le président du Conseil d'Administration : on est ici pour améliorer les choses. Donc, faisons-nous confiance et travaillons main dans la main. Voilà un petit peu l'idée.

Je voulais aussi dire que même en termes de stratégies, si vous regardez bien, vous verrez que toutes les stratégies sur lesquelles on essaie de travailler et qu'on essaie de mettre en œuvre vont dans le sens d'un Internet ouvert, sûr, interopérable et unique.

Voilà tout ce que j'avais à dire. J'espère qu'on continuera à travailler ensemble avec nos collègues de tous les pays. Et bien entendu, je serai ravie de continuer à collaborer avec toutes les parties prenantes comme on le fait et de continuer à communiquer aux parties prenantes pertinentes tout ce qui a été dit par les intervenants précédents.

ELENA PLEXIDA :

Merci de vos commentaires et merci de proposer de nous donner plus d'informations par rapport aux initiatives de l'Union européenne à venir. C'est très important et intéressant pour la communauté. Évidemment, nous apprécions de travailler ensemble et je pense que vis-à-vis de notre objectif principal et commun, avoir un Internet unique et interopérable, il faut qu'on travaille ensemble d'abord, mais il faut aussi avoir une compréhension claire par rapport à ce qui relève de la responsabilité des décideurs politiques – c'est une grande partie – et ce qui relève de la communauté technique, parce qu'il y a une autre partie qui relève de la communauté technique aussi.

Merci.

MANDY CARVER :

Merci à tous de votre engagement. Je crois que nous avons dépassé le temps imparti pour cette réunion. Sachez que cette présentation sera publiée. Si vous avez des commentaires ou des questions que nous n'avons pas eu le temps d'entendre, vous pouvez nous les envoyer par écrit et on y répondra par la suite. Merci,

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]